



Objet : Information fédérale n°21 du 06 mai 2021

Les différentes étapes calendaires du déconfinement annoncées par le Président de la République amorcent l'espérance d'une reprise pleine et entière de nos activités. Si la réouverture complète de nos installations pour l'entraînement et la pratique de loisir est imminente dans le strict respect de notre protocole sanitaire renforcé (cf. mise à jour du 08/02/2021), il n'en est pas de même pour les compétitions.

Ainsi à l'approche de nos échéances sportives nationales 2021, il convient de nous questionner sur la pertinence de les organiser ou non en fonction des éléments à notre disposition. Pour cela, une consultation générale auprès de notre représentation fédérale (comité directeur et présidents de ligues) a été effectuée.

À ce jour, les éléments **favorables** à l'organisation des Championnats de France 2021 sont :

- Calendrier du déconfinement propice aux échéances prévues à partir de mi-juin ;
- Championnats de France sans échelon qualificatif (sauf pour le 10/25/50m) ;
- Majorité des pratiques adaptées pour le respect de la distanciation ;
- Signal positif envoyé aux licenciés sur la reprise de l'activité de compétition.

À ce jour les éléments **défavorables** à l'organisation des Championnats de France 2021 sont :

- Incertitudes sur les orientations gouvernementales et la future évolution sanitaire ;
- Brassage important des populations sur et en dehors des pas de tirs ;
- Impossibilité de mettre en place un pass-sanitaire obligatoire qui pourrait nous être demandé comme pré-requis de participation ;
- Pas de lieux de convivialité sur les installations et aucun contrôle possible sur les hébergements et la restauration des publics ;
- Impossibilité de garantir de façon certaine la sécurité sanitaire de notre arbitrage, de nos bénévoles et nos salariés durant les manifestations ;
- Absence d'équité sportive pour l'attribution d'un titre de championnat de France entre les tireurs issus des clubs ayant pu rouvrir leurs installations et ceux dont les stands ne rouvriront que plus tard ;
- Incertitudes sur les autorisations accordées territorialement par les préfetures ou les mairies et qui n'interviendront qu'au plus tôt 15 jours avant le début des compétitions.

À la question posée : Souhaitez-vous l'organisation ou l'annulation de l'ensemble des Championnats de France 2021 ?

Notre représentation fédérale s'est exprimée à plus de 90% pour l'annulation des Championnats de France 2021.

Nous informons donc l'ensemble de nos licenciés et nos entités que la saison sportive nationale est close au 06 mai 2021. Aucun Championnat de France ne sera organisé au titre de cette saison.

Dès l'annonce officielle des mesures gouvernementales de réouverture de nos installations, nous publierons les modalités de reprise de la pratique ainsi que les possibilités de rencontres amicales organisées par nos associations.